



L'ACERVA LIEN

EDITO : Visite de Madame la Sous Préfète de Lunéville

Succédant à Monsieur Matthieu Blet, nommé à Rennes, Madame Malory Chéry, venant d'Alsace, a été nommée Sous Préfète de Lunéville où elle est entrée en fonction le 28 juin.

Elle a réservé une de ses premières visites sur l'Arrondissement à Azéville où j'ai eu grand plaisir à l'accueillir, en compagnie de Thomas Mellé, Adjoint au Maire.

Nous lui avons présenté notre commune, ses activités économiques, sa vie associative et développé nos projets communaux.

Avec sa formation d'architecte des Bâtiments de France, elle a été très intéressée par notre église dont la beauté l'a séduite. Nul doute, elle reviendra !

Nous lui souhaitons pleine réussite dans cette belle mission, au service de l'Etat dans le Lunévillois.

Le Maire,
Rose-Marie FALQUE



Compte rendu de la réunion du conseil municipal du lundi 19 juillet 2021

La séance commence à 20h30.

Présents : Rose-Marie FALQUE ; Justine GARNIER ; Philippe GRANDMAÎTRE ; Laurent HANNEZO ; Yannick HOFFNER ; Louisa IKHLEF ; Nicolas MALO, Didier MAURY ; Thomas MELLÉ ; Aurélie REMY ; Lionel TIROLE et Jean-Claude ROUBAUD.

Absents excusés :

Olivier LEGROS, absent, donne procuration à Thomas MELLÉ.

Rose-Marie MAGNIER, absente, donne procuration à Louisa IKHLEF.

1. Désignation du secrétaire de séance

Mme Aurélie REMY est désignée secrétaire de séance à l'unanimité du conseil municipal.

2. Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

Thomas MELLÉ, adjoint, rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport a été instauré pour assurer une meilleure transparence vis à vis de l'assemblée délibérante et de l'usager. Il doit-être présenté chaque année à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération.

En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours au Préfet et au système d'information prévu à l'article L.213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Dans le document présenté, qui détaille l'exercice 2020, figurent des indicateurs techniques (présentation du territoire desservi, mode de gestion du service, nombre d'habitants, ...), financiers (modalités de tarification de l'eau, référence des délibérations) et de performance (données relatives à la qualité des eaux distribuées, rendement, ...). Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal à l'unanimité :

✓ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable,

✓ DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération,

✓ DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr

✓DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

3. Décision modificative : budget lotissement

Rose-Marie Falque, maire, indique que des ajustements sont nécessaires sur le budget annexe Lotissement, au niveau de la section de fonctionnement pour permettre le paiement de l'étude et des travaux de câblage réalisés par Orange.

Il convient donc d'ouvrir les crédits en dépenses pour la somme de 5809.00 € HT. Les recettes proviendront de l'excédent de fonctionnement.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, le transfert de crédits et autorise le Maire à établir les actes correspondants.

4. Décision modificative : budget général

Rose-Marie Falque, maire, indique que des ajustements sont nécessaires sur le budget général au niveau de la section d'investissement pour permettre le remboursement de la TVA par Enedis. En effet, les travaux de dépose et d'enfouissement du réseau public aérien de distribution d'électricité ne sont pas éligibles au remboursement de la TVA par le FCTVA. Le remboursement de 36.260,34 €

ayant été encaissé, correspondant à des travaux complètement réalisés, il convient de régulariser le virement d'un compte à l'autre dans la section d'investissement.

Dépenses		Recettes	
Article (Chapitre)	Montant	Article (Chapitre)	Montant
2762 (041) : créances sur transfert de droit à déduction de TVA	36 260,34 €	2315 (041) : installation matériel et outil	36 260,34 €

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, le transfert de crédits dont le détail figure dans le tableau ci-dessus et autorise le Maire à établir les actes correspondants.

5. Motion de soutien à la Fédération nationale des Communes Forestières

Jean-Claude ROUBAUD, adjoint, indique que face à la décision du gouvernement d'augmenter la contribution des communes et collectivités forestières et de supprimer près de 500 emplois à l'Office National des Forêts, la Fédération nationale des Communes forestières, à l'issue de son conseil d'administration du 24 juin 2021, appelle toutes les communes de France à voter en conseil municipal, la motion suivante :

CONSIDERANT :

- Les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des Communes forestières au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025
- Les impacts considérables sur les budgets des communes et des collectivités (la hausse annoncée est de 40 % sur les frais de garderie) qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens,
- Le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat État-ONF,

CONSIDERANT :

- L'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des Communes forestières au service des filières économiques de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires,
- L'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues,
- Les incidences sérieuses sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur,
- Les déclarations et garanties de l'Etat reconnaissant la filière forêt-bois comme atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal comme la Fédération nationale des Communes forestières, adopte à l'unanimité cette motion :

▪exigeant :

- Le retrait immédiat de la contribution complémentaire des Communes forestières,
- La révision complète du Contrat d'Objectifs et de Performance Etat-ONF.

▪demandant :

- Une vraie ambition politique de l'Etat pour les forêts françaises,
- Un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face.

6. Acquisition d'un tracteur

Après avoir changé un premier tracteur en 2020 qui était vétuste, le second tracteur des services techniques qui sert au déneigement en hiver doit lui aussi être changé. Les crédits ont été inscrits au budget 2021 et les entreprises Lorraine Agri service, C4M (LEM) et Class Est ont été contactées pour obtenir des devis. Après analyse des offres, il s'avère que l'offre économiquement la plus avantageuse, également appelée la mieux-disante, est celle proposée par l'entreprise Lorraine Agri Service. Il s'agit d'un tracteur LUXSUM 100.

Il est à noter que l'ancien tracteur IH 4230 sera vendu à M. Claude LOUIS de Flin pour un montant de 11 000 €HT soit 13 200 €TTC.

Après avoir entendu l'exposé de Thomas MELLÉ, adjoint, le conseil municipal accepte à l'unanimité :

- d'autoriser Madame le Maire à retenir l'entreprise Lorraine Agri Service et à signer le marché correspondant pour un montant de 64 500 €HT soit 77 400 €TTC.
- la cession du tracteur à M. LOUIS pour un montant de 11 000 € HT soit 13 200 €TTC.

7. Tarif de location des compteurs d'eau

La commune gère le service public de l'eau potable et la trésorerie demande qu'une délibération soit prise pour fixer le montant de la location des compteurs d'eau.

Cette délibération a vocation à confirmer le tarif actuellement applicable et rappelé pour mémoire :

Location annuelle : 6,10 €HT soit 6,44 €TTC (TVA 5,5%).

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, le conseil municipal accepte à l'unanimité de confirmer le tarif de location des compteurs comme présenté ci-avant.

8. Questions diverses, informations

ADMR : cette association nous remercie de l'octroi de la subvention.

Intramuros : la commune d'Azerailles invite les administrés à télécharger cette application que toutes les communes du territoire de Lunéville à Baccarat possèdent. Pour Azerailles, l'application sera opérationnelle à la rentrée de septembre. Elle permettra à la commune de transmettre toutes informations pratiques, notamment urgentes, aux administrés qui auront téléchargé l'application.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45

Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 31 Aout 2021

La séance commence à 21h05

Présents : Rose-Marie FALQUE, Justine GARNIER, Louisa IKHLEF, Aurélie GEORGES, Philippe GRANDMAITRE, Yannick HOFFNER, Olivier LEGROS, Nicolas MALO, Didier MAURY, Thomas MELLE, Jean-Claude ROUBAUD, Lionel TIROLE, Rose-Marie MAGNIER.

1 – Désignation du secrétaire de séance :

Madame Louisa IKHLEF est désignée secrétaire de séance à l'unanimité du conseil municipal.

A l'ouverture du conseil, Madame FALQUE informe les membres que Laurent HANNEZO, 1^{er} adjoint, a démissionné de ses fonctions d'élu. Elle donne lecture du courrier adressé par Monsieur Hannezo à Monsieur le Préfet où il explique que *n'habitant pas la commune, il lui est délicat de se consacrer pleinement à l'exercice de ses missions. Son état de santé ne lui permet plus d'effectuer les trajets réguliers entre Azerailles et Nancy et son activité professionnelle, fortement impactée par la crise sanitaire et de nouvelles réglementations, lui impose une présence particulièrement soutenue.* (extraits de son courrier). Cette demande a été acceptée par la Madame la Sous-Préfète de Lunéville, en date du 26 août.

Il n'est pas nécessaire de refaire des élections municipales. Le Conseil municipal peut décider de supprimer le poste d'adjoint, l'ordre du tableau serait affecté automatiquement. Ou d'élire un nouvel adjoint par vote du conseil municipal sous quinzaine.

Merci à Laurent pour le travail accompli.

2 - Modification des statuts pour la représentativité de la commune de Brouville au SIVOM :

Rose-Marie FALQUE informe que la commune de Brouville réintègre le SIVOM (Syndicat Intercommunal à vocation multiples des Vallées du Cristal) à compter du 1^{er} septembre 2021.

Ainsi la représentativité évolue et sera la suivante :

BACCARAT : 5 Titulaires,

AZERAILLES : 1 Titulaire (Rose-Marie FALQUE) et 1 Suppléant (Justine GARNIER),

DENEUVRE : 1 Titulaire et 1 Suppléant,

MERVILLER : 1 Titulaire et 1 Suppléant,

FONTENOY-LA-JOUTE : 1 Titulaire et 1 Suppléant,

GLONVILLE : 1 Titulaire et 1 Suppléant,

GELACOURT : 1 Titulaire et 1 Suppléant,

BROUVILLE : 1 Titulaire et 1 Suppléant.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, la modification des statuts pour la représentativité de la commune de BROUVILLE au SIVOM.

3 - Choix de la banque pour l'offre de prêt dans le cadre des travaux d'extension et de rénovation de la Mairie :

Dans le cadre des travaux de restructuration et d'extension de la mairie, il convient de faire un emprunt de 250 000€ sur 20 ans ainsi qu'un prêt relais de 100 000 € pour le préfinancement du FCTVA.

Des simulations ont été demandées et 5 propositions financières nous sont parvenues.

Après études des dossiers de crédit, le choix se porte sur l'offre de la Banque Postale aux conditions suivantes :

Montant du prêt : 250 000€

Durée du prêt : 20 ans

Taux d'intérêt : taux fixe de 0.75%

Echéances : périodicité trimestrielle a échéances constantes

Le prêt relais (dans l'attente du remboursement de la TVA) :

Montant du prêt : 100 000€

Taux d'intérêt : taux fixe de 0.52%

Echéances : paiement des intérêts trimestriels et remboursement du capital in fine

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le choix de la Banque postale pour les offres de prêt dans le cadre des travaux d'extension et de rénovation de la Mairie et autorise le maire à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative aux contrats de prêt décrit ci-dessus.

4 - Achat de bois déperissant par Benoit LECOMTE :

Jean-Claude ROUBAUD indique que du bois, coupé dans les parcelles C G E 16 et 22 l'hiver dernier, doit être vendu.

Benoit LECOMTE propose de les acheter :

- Bois énergie et billons déperissant au prix de 5€ HT par m3,

- Bois d'industrie ou bois de chauffage au prix de 8 € HT par m3.

Les quantités seront calculées au moment de l'enlèvement.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, la vente de bois déperissant des parcelles 16 et 22 à Benoit LECOMTE aux prix indiqués ci-dessus.

5 - Travaux en forêt sur la parcelle 14 :

Jean-Claude ROUBAUD informe les membres du conseil que des travaux supplémentaires sont nécessaires sur la parcelle 14.

Afin de privilégier la pousse des semis de chênes, il convient de faire un dégagement pour leur régénération naturelle. Ces travaux sont urgents car ils doivent intervenir avant la chute des feuilles. Il convient d'accepter le devis établi par la société ETF DIEUDONNE à 980.10€ HT.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, le devis établi par la société ETF DIEUDONNE au prix indiqué ci-dessus.

6 – Informations diverses :

Madame le Maire donne les informations suivantes :

- Chaudière Presbytère : Nous avons délibéré le 18 juin dernier sur la base d'un premier devis et avons demandé une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR. Un 2^{ème} devis a été demandé. Celui-ci étant d'un montant supérieur, nous conservons l'offre initiale relative à la délibération du 18/06/2021. Auquel il faut ajouter l'enlèvement des cheminées pour un montant de 1920,86 € HT. La subvention attendue est de 2 244€.
- Lotissement de la Croisette : Madame le Maire propose de réaliser un panneau, visible de la Voie Rapide, pour annoncer la vente de parcelles à Azerailles.
- Proposition d'un Food truck « Tout feu Tout flamm's » pour venir sur Azerailles. Ok pour le principe plutôt le mercredi.
- Vidéo-protection : Dans une demande commune avec les villages voisins (Saint-Clément, Chenevières, Vathiménil, Flin), nous enclenchons le projet de pose de caméras dans le village, en coordination avec le référent sûreté de la Gendarmerie Nationale. Ces travaux seront subventionnés à hauteur de 50% par la Région Grand Est.
- Repas des anciens : la date retenue est le 27 novembre 2021 sous réserve de la situation sanitaire.
- Madame le Maire informe que plusieurs jeunes de la commune, ont commis le lundi 30 aout, plusieurs dégradations. Tout d'abord au niveau du crépi de la salle Jeanne d'Arc, arraché et jeté sur la route, et sur la fontaine située à proximité. Les dégradations se sont poursuivies par le jet de bouteilles cassées sur la toiture de la sacristie et sur la route et enfin par la destruction de carreaux dans le local situé sur le terrain adjacent à l'église, terrain propriété du diocèse, ainsi qu'aux vestiaires du terrain de foot. Une plainte a été déposée à la Gendarmerie Nationale.
- **Le changement de la pompe du château d'eau est prévu le 22/23 septembre 2021 et la mise en place du surpresseur courant octobre-novembre 2021.** Retenez cette date car des perturbations sont à prévoir. Nous vivons sur nos réserves mais il faudra éviter de trop consommer d'eau.

La séance est levée à 22h55

ETAT CIVIL

Naissances :

Nelio WIERDERKEHR, fils de Teddy WIERDERCKER et de Charlotte DISCOURS, est né le 1^{er} juillet 2021 à LUNEVILLE.

Félicitations aux heureux parents !

Mariages :



Nicolas, Daniel WALTER et
Amélie, Julia JONQUARD,
demeurant rue André Petronin se
sont unis le 14 août 2021.



Robin GEORGES et Aurélie
REMY, conseillère municipale,
demeurant rue du Général Leclerc
se sont unis le 31 août 2021 à
REIMS.

Tous nos vœux de bonheur !

Décès :

Madame VALLANCE Odette, née VIARD est décédée le 2 septembre 2021 à Tendon (Vosges).

Toutes nos condoléances.

INFORMATIONS MUNICIPALES

Notre nouvelle équipe enseignante pour la rentrée 2021/2022



Effectifs des 5 classes :

- Mme Aurore ANDRE et Mme Alice HELLE :
10 PS et 10 MS

- Mme Julie GOUDOT et Mme Alice HELLE : 12
MS et 9PS

- Mme Aurélie MAURICE : 15 CP et 8 CE1

- Mme Léonie JAMBEAU : 11 CE1 et 13 CE2

- Mme Florence HOUDAYER et Mme Marie-
Laure BULTE : 12 CM1 et 11 CM2

Soit 111 élèves au total, assistés par 5 auxiliaires
de vie scolaire et 2 ATSEM



Mets tes baskets et bats la maladie !



Nos petits écoliers se sont mobilisés
pour la course ELA du 06 juillet 2021.

Par cette course ils ont prêtés
symboliquement leurs jambes aux
enfants touchés par une
leucodystrophie. Nous pouvons les
féliciter !

Inscriptions bois de chauffage

Les personnes intéressées peuvent s'inscrire en mairie.

Commission Fleurissement passage du 4 juillet 2021.

La commission s'est réunie le 4 juillet 2021 sous un soleil radieux
Merci pour vos jolies maisons fleuries. Un plaisir pour nos yeux !
Les résultats vous seront communiqués début d'année prochaine.



Au revoir à nos élèves de CM2

Nos petits écoliers de CM2 ont quitté début juillet l'école d'Azerailles, après 8 ans d'apprentissage. Ils ont rejoint le collège.

Nous leurs souhaitons pleine réussite en classe de 6ème, et afin qu'ils puissent se préparer pour cette rentrée un dictionnaire leur a été offert par la mairie !



Bonne continuation à tous !

Passation de commandement

Notre commune est jumelée avec la 2^{ème} Compagnie du 53^e Régiment de Transmissions. Le Colonel Cyrille de Boisson, Chef de Corps du Régiment, nous a fait l'honneur d'organiser à Azerailles la cérémonie de passation de commandement à la tête de la Compagnie. Le Capitaine Filippi a donc cédé le commandement au Capitaine Gérard au terme d'une cérémonie très officielle qui se termine par le défilé en chantant des hommes et femmes composant la Compagnie. Le partenariat se traduit également par des actions communes, notamment avec les enfants de l'école, puisqu'au printemps 2021 un colis a été envoyé par notre école au Liban, durement touché par la catastrophe de l'an dernier.



Brûler ses déchets verts

Nous vous rappelons qu'il est formellement **interdit** :

- de les brûler à l'air libre
- de les brûler avec un incinérateur de jardin

Brûler des *déchets verts*, surtout s'ils sont humides, dégage des substances toxiques pour les êtres humains et l'environnement (des particules fines notamment) . Par exemple, brûler 50 kg de végétaux à l'air libre émet autant de particules fines que rouler pendant 14 000 km avec une voiture à essence neuve.

Il faut également tenir compte des possibles troubles de voisinage (odeurs ou fumées) et des risques d'incendie.

La personne qui brûle des *déchets verts* à l'air libre peut être punie d'une amende de 450 € maximum. Si ses voisins sont incommodés par les odeurs, ils peuvent par ailleurs engager votre responsabilité pour nuisances olfactives.

Il est possible :

- de les utiliser en [paillage ou en compost individuel](#) car ils sont biodégradables, c'est-à-dire qu'ils se décomposent avec le temps
- de les déposer à la déchetterie

Séverine SAGAIRE, en stage pour deux semaines

En reconversion professionnelle et souhaitant se spécialiser dans l'entretien des espaces verts, Séverine, originaire d'Hablainville a passé 2 semaines à Azerailles.

Elle s'est consacrée, avec beaucoup de soins, au désherbage des massifs floraux.

Nous la remercions et lui souhaitons pleine réussite dans cette nouvelle orientation.



INFORMATIONS ASSOCIATIVES ET DIVERSES



1 mardi par mois

PERMANENCE DU CENTRE DES IMPÔTS
AZERAILLES - RELAIS FAMILLES



Besoin d'aide pour vos démarches administratives ? Un agent des Finances Publiques vous aide dans le cadre des permanences France services.

Un agent des Finances Publiques vous aide dans le cadre des permanences **France Services.**

Les mardis 14 septembre, 12 octobre, 9 novembre et 7 décembre 2021.
Sur rendez-vous auprès de **Relais Familles** : 03.83.71.53.87

La trésorerie de Baccarat sera fermée au public le mercredi et vendredi toute la journée.
Les nouveaux horaires d'ouverture sont :
lundi 8h30 -12h et 13h30-16h
mardi 8h30 -12h et 13h30-16h
jeudi 8h30-12h et 13h30-16h

Reprise de la gym Séniors avec « Siel Bleu »

L'ADMR nous a confirmé une deuxième session de 40 séances de Gym.
Reprise le 17 septembre, au Foyer, de 14h30 à 15h30.

Passage du Médiabus :

Le Médiabus de la Médiathèque de Meurthe et Moselle passera à Azerailles le vendredi 16 septembre 2021, sur la Place de la Mairie.

Reprise des activités à la MJC

Activités de la MJC D'AZERAILLES				
	DANSE COUNTRY ET LINE-DANCE	DATE DE REPRISE	CONTACTEZ	
AU FOYER	Tous les mardis de 20h à 22h 1 vendredi/mois de 20h à 22h	7 septembre	MAURY Valérie 06 86 27 75 29	
	YOGA Tous les jeudis de 18h15 à 19h30	16 septembre	MAGNIER Rose-Marie 06 51 15 77 54	
	BRICOLAGE MANUEL Tous les lundis de 13h30 à 17h	06 septembre	MAURY Valérie 06 86 27 75 29	
	BRODERIE Tous les vendredis de 14h à 17h	03 septembre	HUMBERT Danielle 06 26 23 18 53	
	ATELIERS SCRAPBOOKING Le lundi de 20h à 22h30	06 septembre	MAURY Valérie 06 86 27 75 29	
	CARTES, JEUX DE SOCIETE Tous les lundis à partir de 14h à 18h	13 septembre	MAGNIER Rose-Marie 06 51 15 77 54	
A la salle Jeanne d' Arc	BOXE THAÏ et BOXE ANGLAISE <u>Section enfants (7-14 ans)</u> Tous les mardis de 17h30 à 18h30 <u>Section adultes (+14 ans)</u> Tous les mardis de 19h à 20h30 Tous les jeudis de 20h à 21h30 <u>Compétiteurs et loisirs volontaires</u> Tous les vendredis de 18h30 à 20h30	14 septembre	CLAUZEL Jean-Marc 06 17 21 90 45	
	AERO - KICK <u>Section adultes</u> Tous les jeudis de 19h à 20h	02 septembre	CLAUZEL Jean-Marc 06 17 21 90 45	
		02 septembre		

Un pass sanitaire sera nécessaire pour les toutes les personnes majeures
Pour les 12-17 ans pass sanitaire à partir du 30 septembre 2021

Imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique.

L'association : Le Dernier Espoir pour Cyrielle et ses Enfants

Dans le but de soutenir l'association, les « Primeurs de l'Est » à Lunéville offrent toutes les semaines des fruits invendus. Les bénévoles de l'association confectionnent des confitures dont la vente servira à financer une partie des soins apportés à Cyrielle.

Pour cela, l'Association aurait besoin de verrines vides « type bonne maman ».

Si vous voulez faire don de vos verrines, vous pouvez aller en déposer chez Madame VOZELLE - 5 rue Baudière à AZERAILLES. Un carton prévu à cet effet est posé devant la porte.

Opération Jus de Pommes

Les écoliers, par le biais de l'Association Les Canailles d'Azerailles, réitèrent leur opération jus de pommes. Cette action a pour but de récolter des fonds pour financer des projets scolaires mais aussi de faire découvrir le pressage aux enfants.

Le "Camion qui presse" va venir fin septembre et nous sommes toujours à la recherche de pommes. Vous avez un ou plusieurs pommiers et ne ramassez pas tous vos fruits ? Alors appelez-nous ! Nous viendrons vous délester de votre surplus, nous les ramasserons nous-même si nécessaire.

Nous recherchons des pommiers/vergers dans un rayon de 30 km donc n'hésitez pas à en parler autour de vous. Les cubis de 3 litres de jus de pommes seront en vente pas la suite.

Pour plus d'informations ou pour organiser votre don de pommes, contactez-nous :

- Odile Bonnerue 0658640100

- Justine Garçon 0636462793

Merci à tous

Bonne rentrée à tous !